

***Séance extraordinaire du  
Conseil scolaire fransaskois***  
***Jeudi 29 juin 2023 (15 h 00)***  
***En virtuel***

**Procès-verbal**

**Présences :**

Les membres suivants du Conseil scolaire sont présents :

Brian LeNouail, Région n° 1 de Bellegarde  
Maria Lepage, Région n° 2 de La Vieille  
Gisèle Rivard, Région n° 4 de l'école Providence  
Yvan Lebel, Région n° 5 de Saskatoon  
Oumnia Tahiri, Région n° 8 des Battlefords  
Elizabeth Perreault, Région n° 9 de l'école de St-Isidore

Les membres suivants du Conseil scolaire sont absents :

Alpha Barry, Région n° 3 de Regina  
Monica Ferré, Région n° 6 de Zenon Park  
Geneviève Binette, Région n° 7 de Prince Albert  
Guy Roberge, Région n° 10 de Ponteix

Les membres suivants du personnel du CÉF sont présents :

Ronald Ajavon, Directeur général  
Catherine Liffra, Adjointe exécutive à la direction générale

**I. Ouverture**

**1.1 Bienvenue**

La conseillère scolaire du CSF, Mme Élisabeth Perreault, préside la séance. Elle confirme que tous les membres du CSF ont consenti par écrit à la tenue de cette séance extraordinaire. Elle souhaite la bienvenue et remercie tant les membres du CSF que le personnel du CÉF de leur présence.

La présidence de séance, Mme Élisabeth Perreault, constate que le quorum est atteint. Elle appelle à l'ordre la séance extraordinaire du CSF du jeudi 29 juin 2023 à 15h06, qui se tient en virtuel et procède à la lecture du mot de bienvenue du CSF :

« Le Conseil scolaire fransaskois (CSF) souhaite rappeler aux parents et tuteurs d'élèves fransaskois, les ayants droit de l'éducation francophone en Saskatchewan que :

- La création du Conseil des écoles fransaskoises (CÉF) découle directement de l'application de l'article 23 de la Charte canadienne des droits et libertés qui confère aux francophones de la Saskatchewan le droit de gérer leurs établissements scolaires.

- C'est donc une ordonnance constitutionnelle qui a motivé l'établissement de la division scolaire fransaskoise.
- Le CSF gouverne l'administration du CÉF.
- Le CSF est composé de conseillers scolaires élus qui assurent le respect des obligations constitutionnelles du CÉF en vertu d'un triple mandat : scolaire, culturel et communautaire.
- Avec ses écoles d'excellence en français langue première, le CÉF est un environnement sain et accueillant, qui prépare les élèves à leur réussite éducative, identitaire et culturelle.
- À l'obtention du diplôme d'études secondaires (12<sup>e</sup> année), l'élève maîtrisera les compétences lui permettant de s'épanouir, de s'affirmer et de contribuer à part entière à la société.

Les valeurs organisationnelles qui nous sont chères sont les suivantes :

- Les relations interpersonnelles ;
- Un environnement sain ;
- Une culture d'excellence ;
- Le partenariat ;
- L'innovation ;
- L'ouverture sur le monde.

Nous tous à cette table sommes animés par cette mission, par ce mandat, par ces valeurs. Merci de nous appuyer dans la réalisation de cet engagement.

De plus, le CSF appuie les recommandations de la Commission de vérité et de réconciliation du Canada.

Afin de favoriser une meilleure compréhension du rôle des traités, le CSF reconnaît que son siège social est localisé sur le territoire du Traité numéro 4 et que les écoles administrées par le CÉF sont situées sur les territoires des traités 2, 4 et 6.

Les établissements du CÉF sont également localisés sur les terres ancestrales des Métis.

Nous respectons et honorons les Traités qui ont été ratifiés sur tous les territoires. Nous reconnaissons les torts et les erreurs du passé, et nous sommes engagés à aller de l'avant en partenariat avec les Premières nations, les Inuits et les Métis dans un esprit de réconciliation et de collaboration. »

1.2 *Adoption de l'ordre du jour de la séance extraordinaire du 29 juin 2023 et \*\*assentiment sur la correspondance*

**23.056 BRIAN LENOUIL :** Que l'ordre du jour de la séance extraordinaire du 29 juin 2023 à 15 heures, en virtuel, soit adopté tel que présenté.

**23.057 BRIAN LENOUIL :** Que le CSF adopte par assentiment la correspondance au point 3 de l'ordre du jour telle que présentée lors de sa séance extraordinaire du 29 juin 2023.

**Adopté**

*1.3 Déclaration de conflits d'intérêts*

Aucun conflit d'intérêts n'est déclaré. Mme Élisabeth Perreault du CSF rappelle qu'un conflit d'intérêts peut être déclaré à tout moment lors de la rencontre.

*1.4 Point d'amélioration continue*

Les membres du CSF ont participé au sondage relatif au positionnement stratégique et au cadre d'imputabilité du CSF qui concerne l'initiative ciblée du CÉF (Immobilisations : volet communautaire), qui est listée dans les huit (8) positionnements stratégiques.

Les résultats de ce sondage ont été communiqués aux membres du CSF.

*1.5 Adoption des procès-verbaux des séances régulières du 26 mai 2023 et du 23 juin 2023*

**23.058 MARIA LEPAGE :** Que le CSF adopte le procès-verbal de la séance régulière du 26 mai 2023, tel que présenté lors de la séance extraordinaire du 29 juin 2023.

**Adopté**

**23.059 YVAN LEBEL :** Que le CSF adopte le procès-verbal de la séance régulière du 23 juin 2023, tel que présenté lors de la séance extraordinaire du 29 juin 2023.

**Adopté**

## **II. Directions du Conseil**

*2.1 Points d'information*

*2.1.1 Rapports de suivis de la Direction générale*

M. Ronald Ajavon, Directeur général, présente ses rapports de suivis :

- Rapport du 3e trimestre 22-23,
- Les états financiers du 3e trimestre 22-23.

**23.060 GISELE RIVARD :** Que le CSF reçoive les rapports de suivis de la direction générale, tels que présenté lors de la séance extraordinaire du 29 juin 2023.

**Adopté**

### 2.1.2 Rapport sur les permissions d'admission

Présentation de M. Ronald Ajavon, Directeur général, des rapports sur les demandes de permission d'admission pour l'année scolaire 2022-23 :

- Période du 19 mai au 16 juin 2023 ;
- Sommaire des demandes de permission d'admission 2022-23 au 16 juin 2023 ;
- Tableau récapitulatif du nombre de demandes par école et par catégorie.

**23.061 MARIA LEPAGE :** Que le CSF reçoive les rapports sur les permissions d'admission tels que présentés lors de la séance extraordinaire du 29 juin 2023.

**Adopté**

### 2.1.3 Relations CSF/CÉ/CÉ Inc

Le CSF a pris connaissance des propositions N<sup>os</sup> 06 et 07, adoptées par le Conseil d'école Notre-Dame-des-Vertus, lors de sa rencontre du 11 mai 2023.

**23.062 MARIA LEPAGE :** Que le CSF reçoive le rapport sur les relations CSF/CÉ/CÉ Inc, tel que présenté lors de la séance extraordinaire du 29 juin 2023.

**Adopté**

### 2.1.4 Dates à retenir

Les membres du CSF ont pris connaissance du tableau établi le 16 juin 2023 comprenant diverses dates telles que les rencontres du CSF et autres évènements communautaires.

M. Ronald Ajavon, Directeur général, dépose aux membres du CSF, pour information, une ébauche de planification des rencontres et formations du CSF pour 2023-2024.

## 2.2 Décisions

### 2.2.1 Rapport des ressources humaines

**23.063 GISELE RIVARD :** Que le CSF se réunisse à huis clos à compter de 15 h 44 lors de sa séance extraordinaire du 29 juin 2023, en présence de la Direction générale du CÉF.

**Adopté**

**23.064 GISELE RIVARD :** Que le CSF lève le huis clos de sa séance extraordinaire du 29 juin 2023 à 15 h 49.

**Adopté**

**23.065 MARIA LEPAGE :** Que le CSF reçoive le rapport des ressources humaines pour la période du 22 mai au 16 juin 2023, tel que présenté lors de sa séance extraordinaire du 29 juin 2023.

**Adopté**

**23.066 OUMNIA TAHIRI :** Que le CSF adopte la convention collective entre le Conseil des écoles fransaskoises (CÉF) et l'Association locale des enseignantes et enseignants fransaskois (ALEF) du 1<sup>er</sup> juillet 2023 au 30 juin 2026, telle que présentée lors de sa séance extraordinaire du 29 juin 2023.

**Adopté**

**23.067 BRIAN LENOUIL :** Que le CSF reçoive l'évaluation annuelle du CSF pour 2023-2022, telle que présentée lors de sa séance extraordinaire du 29 juin 2023.

**Adopté**

**23.068 ÉLIZABETH PERREAULT:** Que le CSF entérine les modifications apportées à la Politique sur le harcèlement, à la Procédure de gestion de cas de harcèlement, à la Politique sur la prévention de la violence et à la Procédure de gestion de cas de violence, telles que présentées lors de sa séance extraordinaire du 29 juin 2023.

**Adopté**

### *2.3 Rapports des comités et représentants*

#### *2.3.1 Comité stratégique et de négociation*

Sans objet.

#### *2.3.2 Comité des finances et de vérification*

Sans objet.

#### *2.3.3 Comité de gouvernance et des politiques*

Sans objet.

#### *2.3.4 Comité de reconnaissance*

Sans objet.

#### *2.3.5 Comité de développement d'un plan d'accueil, de formation et d'intégration des nouveaux conseillers scolaires*

Sans objet.

#### *2.3.6 Comité des ressources humaines*

Sans objet.

#### *2.3.7 Représentant auprès du Conseil consultatif de la Cité universitaire francophone de Regina*

Sans objet.

2.3.8 *Représentant auprès du Comité exécutif du SSBA*

Sans objet.

2.3.9 *Représentant au Conseil d'administration de la FNCSF*

Sans objet.

2.3.10 *Représentant auprès de la table des élus*

Sans objet.

### **III. \*\*Correspondance**

Le CSF a adopté par assentiment le point 3 de la correspondance.

### **IV. Délégations et présentations spéciales**

Sans objet.

### **V. Identification des points en développement pour la prochaine séance régulière**

Sans objet.

### **VI. Tour de table et clôture de la séance**

#### *6.1 Points saillants*

#### *6.2 Évaluation (Politique 2.3 - code de conduite)*

##### *6.2.1 Rapport de l'autoévaluation de la séance régulière du 26 mai 2023*

Le rapport de l'autoévaluation de la séance régulière du 26 mai 2023 a été présenté aux membres du CSF.

##### *6.2.2 Autoévaluation de la séance du 23 juin 2023*

Cette autoévaluation est anonyme et il est demandé aux conseillers de la remplir en ligne au plus tard le lundi 10 juillet 2023 à midi.

##### *6.2.3 Autoévaluation de la séance du 29 juin 2023*

Cette autoévaluation est anonyme et il est demandé aux conseillers de la remplir en ligne au plus tard le lundi 10 juillet 2023 à midi.

#### *6.3 La prochaine séance*

Le vendredi 27 octobre 2023, à 13 heures (en présentiel): séance

Séance extraordinaire du CSF

Le jeudi 29 juin 2023

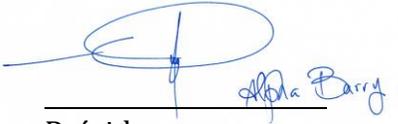
Page 7 sur 7

d'organisation.

6.4 Levée de la séance du 29 juin 2023

**23.069 GISELE RIVARD :** Que le CSF lève la séance régulière du 29 juin 2023, en virtuel, à 15 h 54.

**Adopté**

  
Présidence

  
Secrétaire